



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mai 2026

Présents : Josette Charvier (Maire), Bénédicte Pinel, Pascal Excoffier, Edith Scotton, Régis Reymond, Michel Beauquis, Emmanuelle Mallet, Mireille Barrachin, Catherine Mièvre, Morgane Lasia.

Absents excusés : Bastien Moïse : procuration à Régis Reymond
Marie Teyssedou : procuration à Pascal Excoffier
Richard Ducret : procuration à Josette Charvier
Jérôme Guichon : procuration à Bénédicte Pinel
Absent : Thomas Grange

Nombre de votants exprimés : 14

Secrétaire de Séance : Morgane Lasia

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et procède à l'appel.

1. Approbation du Procès- Verbal de la séance du 20 avril 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Service périscolaire : devis migration logiciel cantine-garderie

Madame le Maire explique que le logiciel 3D OUEST utilisé pour la réservation des créneaux cantine et garderie, ainsi que pour la facturation, évolue. La nouvelle version, avec un visuel plus agréable, offrira plus de fonctionnalités.

Le devis présenté s'élève à : 900 € pour la migration vers le logiciel V2,
600 € pour la formation à distance de l'agent,
721,54 € de maintenance annuelle pour les 4 ans à venir.

Soit une dépense totale pour 2026 de 2 221,54 € TTC. Il est précisé que cette somme a été prévue au budget primitif.

Morgane Lasia rappelle que, lors d'un précédent conseil d'école, les parents d'élèves avaient demandé la possibilité d'avoir le même logiciel sur les 2 écoles.

Il est répondu que nous ne changeons pas de logiciel mais c'est le nôtre qui évolue. Il semble plus pratique dans son utilisation que celui de Chapeiry.

Emmanuelle Mallet demande s'il y aura une version pour téléphone portable. Apparemment non.

Il est demandé aux membres du conseil :

- d'approuver le changement de logiciel
- d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat pour 4 ans et à signer la facture de 2 221,54 € TTC pour l'année 2026.

Après délibération, les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, le devis de migration du logiciel et autorisent Madame le Maire à signer tout document afférent à ce contrat.

3. Service périscolaire : rectifications tarifs périscolaires rentrée 2026

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 4 mars 2026, les élus ont validé le changement de tarif cantine à 5,80 € et conserver la ½ heure de garderie à 2,00 € à compter du 1^{er} septembre 2026.

Il a été omis de mentionner sur la délibération les autres tarifs en vigueur, à savoir :

- Tarifs repas cantine autres : 6,70€
- Tarif repas cantine agent : 4 €
- Tarif Garderie majoré (au-delà de 18h30) ½ heure : 4€

Il est proposé de mentionner l'ensemble des tarifs sur une seule et même délibération à compter du 01/09/2026, comme suit :

Tarif repas cantine Elève : 5,80€

Tarifs repas cantine autres : 6,70€

Tarif repas cantine agent : 4 €

Tarif Garderie ½ h : 2 €

Tarif Garderie majoré (au-delà de 18h30) ½ heure : 4€

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité l'ensemble des tarifs périscolaires à compter du 01/09/2026.

4. Travaux aménagement le Crêt : avenant n°1 travaux électriques complémentaires

Madame le Maire explique que Loïc Electricité a dû installer des interrupteurs supplémentaires sous le préau et dans la guinguette, notamment pour la mise aux normes, ce qui occasionne un surcoût de 540 € HT par rapport au marché initial.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident le surcoût pour le lot électricité et autorisent Madame le Maire à signer la facture de 540 € HT pour le compte de Loïc Electricité

5. Demande de subventions

Madame le Maire donne la parole à l'agent administratif en charge des dossiers.

Le premier projet consiste à s'équiper d'un système de Vidéo- protection sur l'ensemble du chef-lieu. Un devis a été établi par Quadravision pour un montant de 37 000 € HT. Il comprend plusieurs

7. Chemin rural de Vouchy

Le propriétaire des parcelles A795, 794, 786 et 797 sollicite le conseil municipal en vue d'une régularisation.

Le chemin rural reliant le hameau de Vouchy traverse sa propriété. Le déplacement de ce chemin avait déjà été autorisé par le conseil municipal en 1989, et confirmé en 2006 lors d'une précédente vente, mais, en l'absence de délibération, la régularisation au cadastre n'a jamais été faite.

Il est demandé aux membres du conseil de valider la modification du tracé du chemin rural tel que présenté sur le plan : la servitude de passage ne traverse plus la propriété mais longe celle-ci.

Après délibération, les membres du Conseil valident, à l'unanimité, le nouveau tracé du chemin rural.

21 H 20 : DEPART D'EMMANUELLE MALLET

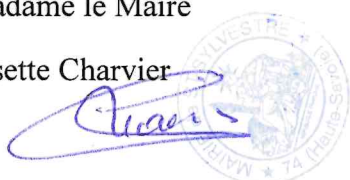
8. Questions diverses

- Modalités de désignation des délégués aux élections sénatoriales. Par décret ministériel, la désignation au sein du conseil municipal doit se faire le vendredi 5 juin 2026. Les élections sénatoriales auront lieu en préfecture le 27 septembre 2026.
Une discussion s'engage pour les potentielles candidatures.
- Retour très positif sur la réunion de bureau du SIPA qui s'est tenue mercredi 27 mai.
Beaucoup de pistes d'économies sont envisagées.
- Bulletin municipal en cours de préparation
Communication envers les habitants à améliorer.
- PCS et PPMS à finaliser. Webinaire de sensibilisation mercredi 3 juin à 10H
- Fonctionnement de la guinguette- animations. Règlement intérieur à rédiger
- Vide-cantine : mise en vente du matériel n'étant plus utilisé
- Sentinelle du Chéran. On cherche une personne pour faire des relevés chaque semaine sur le Chéran.
- Prochaine commission scolaire : jeudi 4 juin.

La séance est levée à 22h08.

Madame le Maire

Josette Charvier



Secrétaire de séance

Morgane Lasia

A blue ink signature of Morgane Lasia.

caméras dont 2 à reconnaissance faciale et une qui lit les plaques des véhicules. La baie sera rapatriée à la mairie.

Le deuxième projet est le renouvellement du parc informatique de l'école. A ce jour, un devis nous est fourni par Arobase à hauteur de 19 250,93 € HT. Il est inférieur à ceux établis l'an dernier. Les ordinateurs élèves sont des ordinateurs reconditionnés. Le devis comprend également un écran connecté pour la mairie.

Emmanuelle Mallet demande si l'achat de tablettes ne serait pas plus adapté pour certaines activités scolaires.

Ces projets peuvent bénéficier des aides du Conseil Départemental (CDAS), de la Région et de l'Etat (DETR)

Dans cette hypothèse, le reste à charge pour la commune est de 20 %, soit 7 400 € pour la vidéo-protection et 3 850,93 € pour le parc numérique.

Il est demandé aux membres du conseil :

- de donner leur accord pour ces 2 investissements
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions suivantes :

Vidéo-protection : 40 % CDAS + 40 % Région. Si besoin une demande DETR ou FIPD sera déposée en novembre.

Parc informatique école : 40 % CDAS + 40 % Région. Si besoin une demande DETR ou DSIL sera déposée en novembre.

Dans cette hypothèse, il resterait à financer sur fonds propres : 7 700 € pour la surveillance vidéo et 3 850,93 € pour l'informatique.

Après délibération, les membres du Conseil autorisent, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter les aides du Département, de la Région et si besoin les aides de l'Etat pour ces 2 projets.

6. Carrefour de Muret :

Madame le Maire donne la parole à Pascal Excoffier, adjoint aux travaux et voirie.

Les parcelles A 818, 819, 820 et 826 appartiennent à deux riverains du carrefour et incluent une partie de la route départementale RD 38 sur laquelle les travaux d'aménagement ont été réalisés. Un des propriétaires va changer sa clôture. Il conviendrait de régulariser cette emprise foncière pour éviter tout litige à l'avenir.

Dans le but d'une division parcellaire afin de délimiter les parcelles à acquérir par la commune, un devis a été demandé au cabinet de géomètre Daviet-Bisson.

Celui-ci s'élève à 2 443 € HT. (2 931, 60 € TTC)

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de demander un 2^e devis à un autre géomètre.